



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDTM des Alpes-Maritimes
Mission d'Appui aux Services Métiers (MASM)
Pôle Appui Technique (PAT)

**DÉMOLITION DU PONTON DU LIDO
(en face du Palais de la Méditerranée) à NICE**

DOSSIER DÉCLARATION LOI SUR L'EAU

0. DÉCLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D'après l'article R.214-1, modifié par les décrets n°2012-1268 du 16 novembre 2012 – art. 1 et n°2012-1268 du 16 novembre 2012 – art. 2.

Sont soumis :

- À autorisation les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles...,
- À déclaration les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) qui, n'étant pas susceptibles de présenter de tels dangers, doivent néanmoins respecter les prescriptions générales ou particulières relatives à la préservation des eaux superficielles, souterraines, sources et gisements d'eau minérale...

La liste des IOTA soumis à cette procédure est fixée en annexe de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, avec les seuils précisant si l'IOTA est soumis à Déclaration (D) ou à Autorisation (A).

Le projet global s'inscrivant dans la rubrique « 4.1.2.0 Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 2) d'un montant supérieur ou égal à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 € » il est soumis au régime de déclaration.

Le présent rapport constitue le dossier de demande de déclaration des travaux projetés.

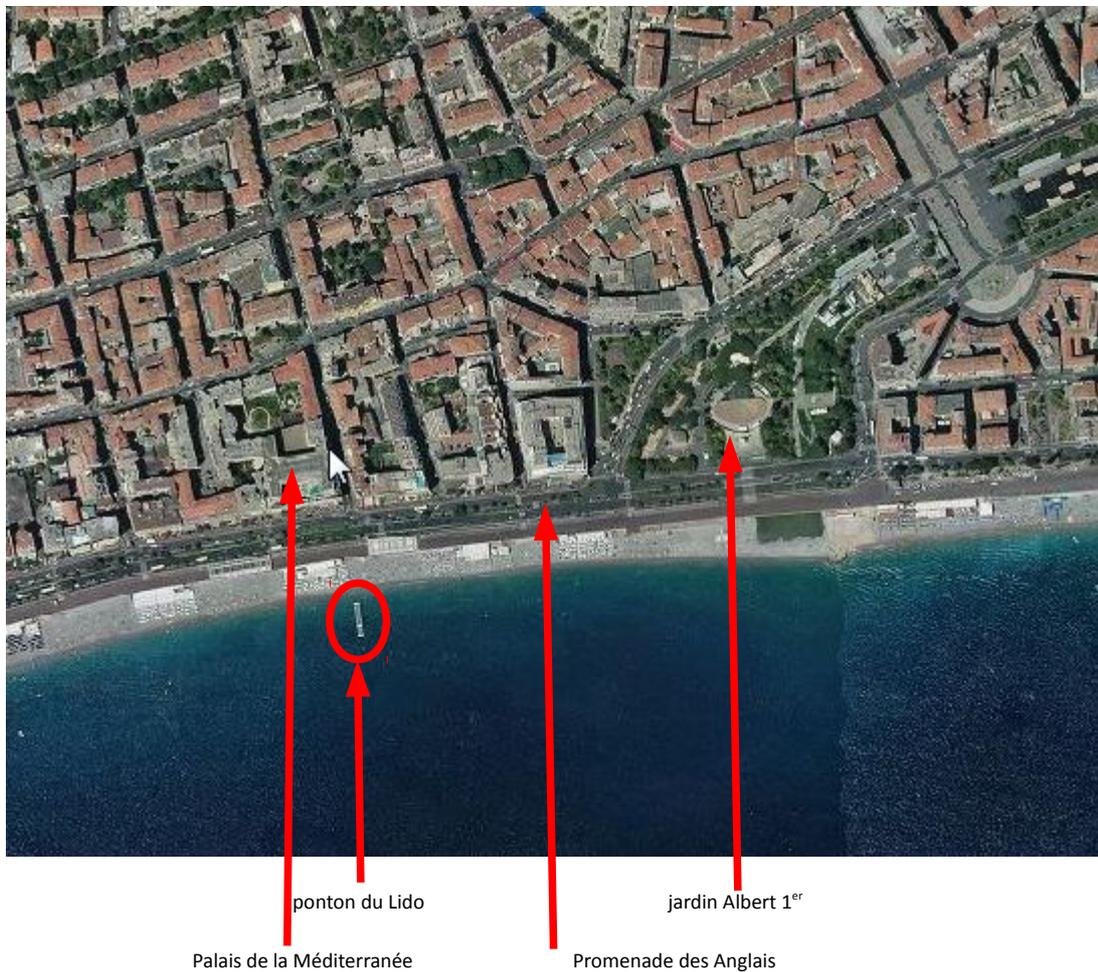
1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le demandeur est le suivant :
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes
Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

2. EMBLACEMENT DU PROJET

Le ponton du Lido se situe sur le territoire de la ville de Nice (06), en face du Palais de la Méditerranée.

L'emprise du projet est illustrée sur la carte ci-après :



Les coordonnées GPS de l'emprise du projet sont les suivantes : 43.694176, 7.263521

3. NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET

3.1 OBJECTIF DES TRAVAUX

Le ponton du Lido est un ouvrage abandonné depuis des lustres. N'ayant plus aucune utilité et pouvant à terme représenter un danger pour les usagers de la mer, l'État a décidé de démolir cet ouvrage.

3.2 NATURE ET VOLUME DES TRAVAUX

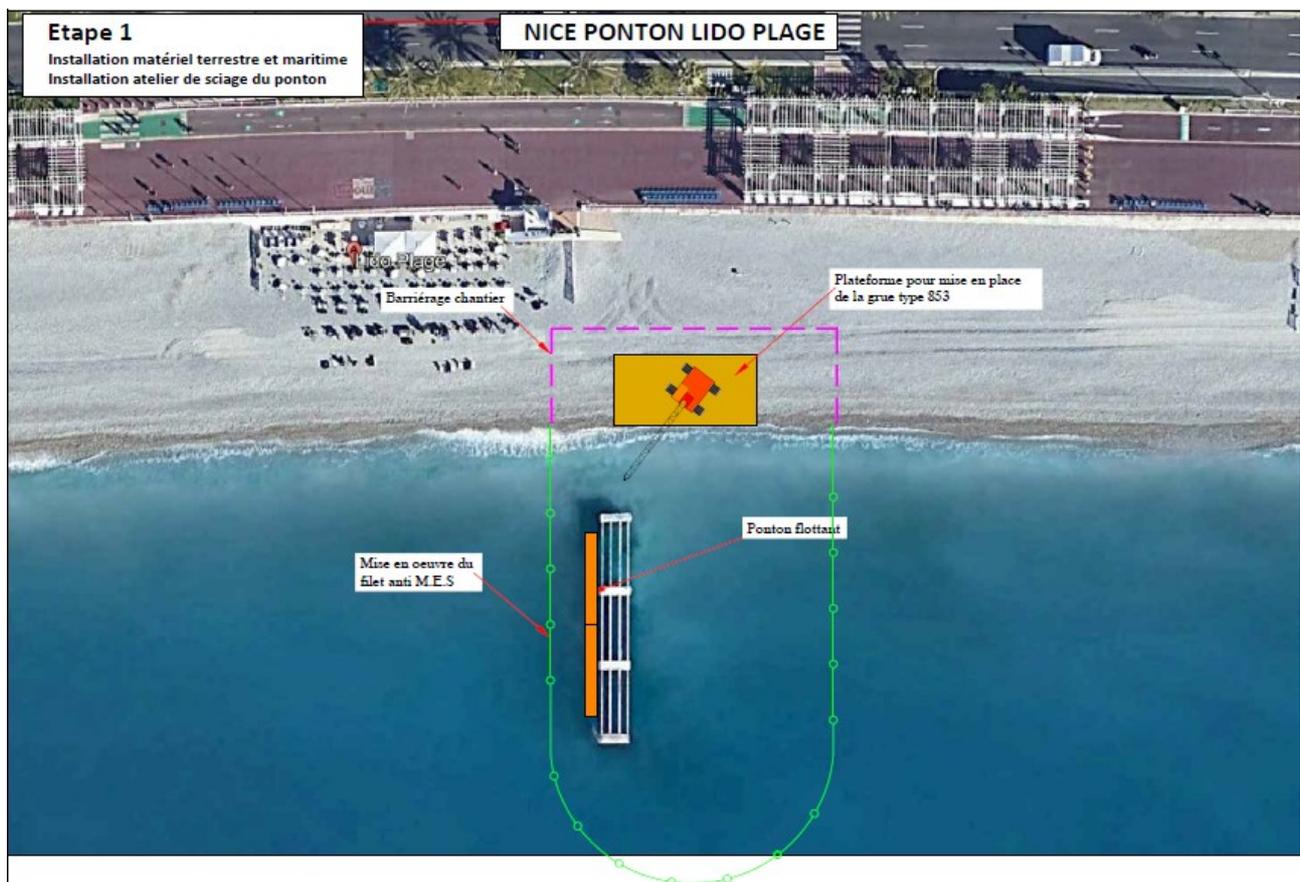
Il s'agit de démolir entièrement le ponton : les piliers seront sciés au niveau du terrain naturel sous la mer.

Le matériel sera acheminé par voie terrestre, depuis la promenade des Anglais, et par voie maritime.

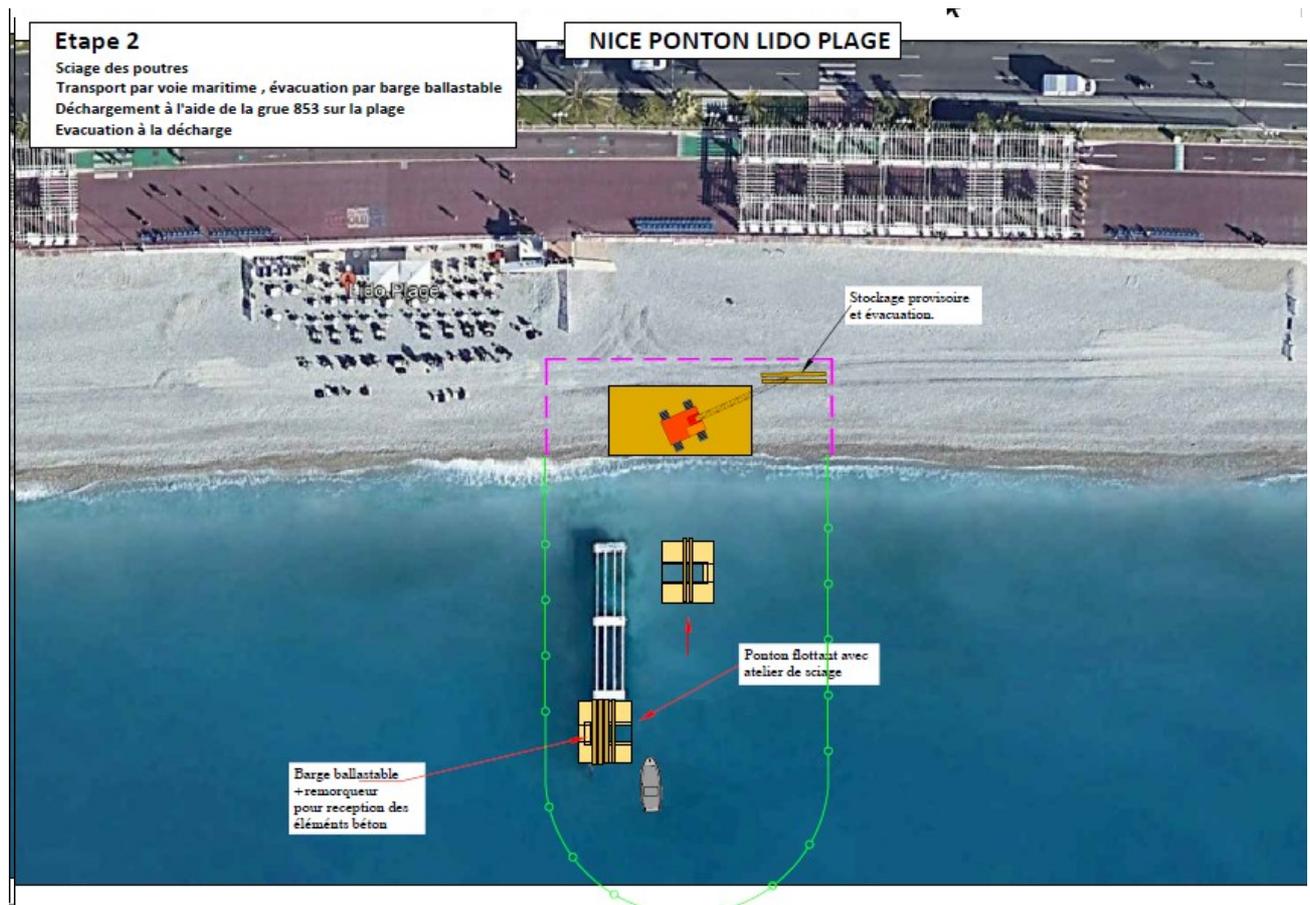
L'emprise du chantier (plage + mer) sera comprise entre 100 m² et 1000 m².

3.3 DÉROULEMENT DES TRAVAUX

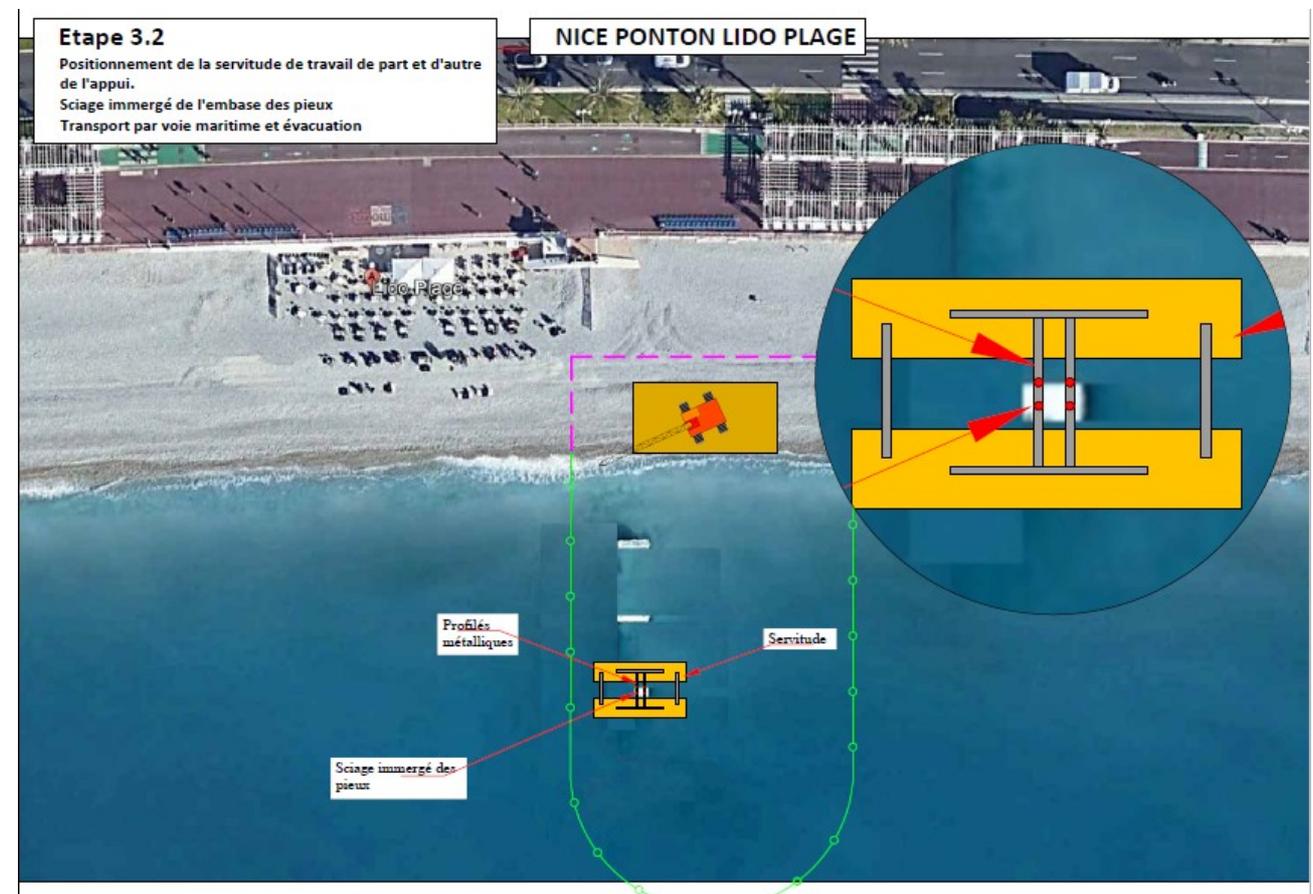
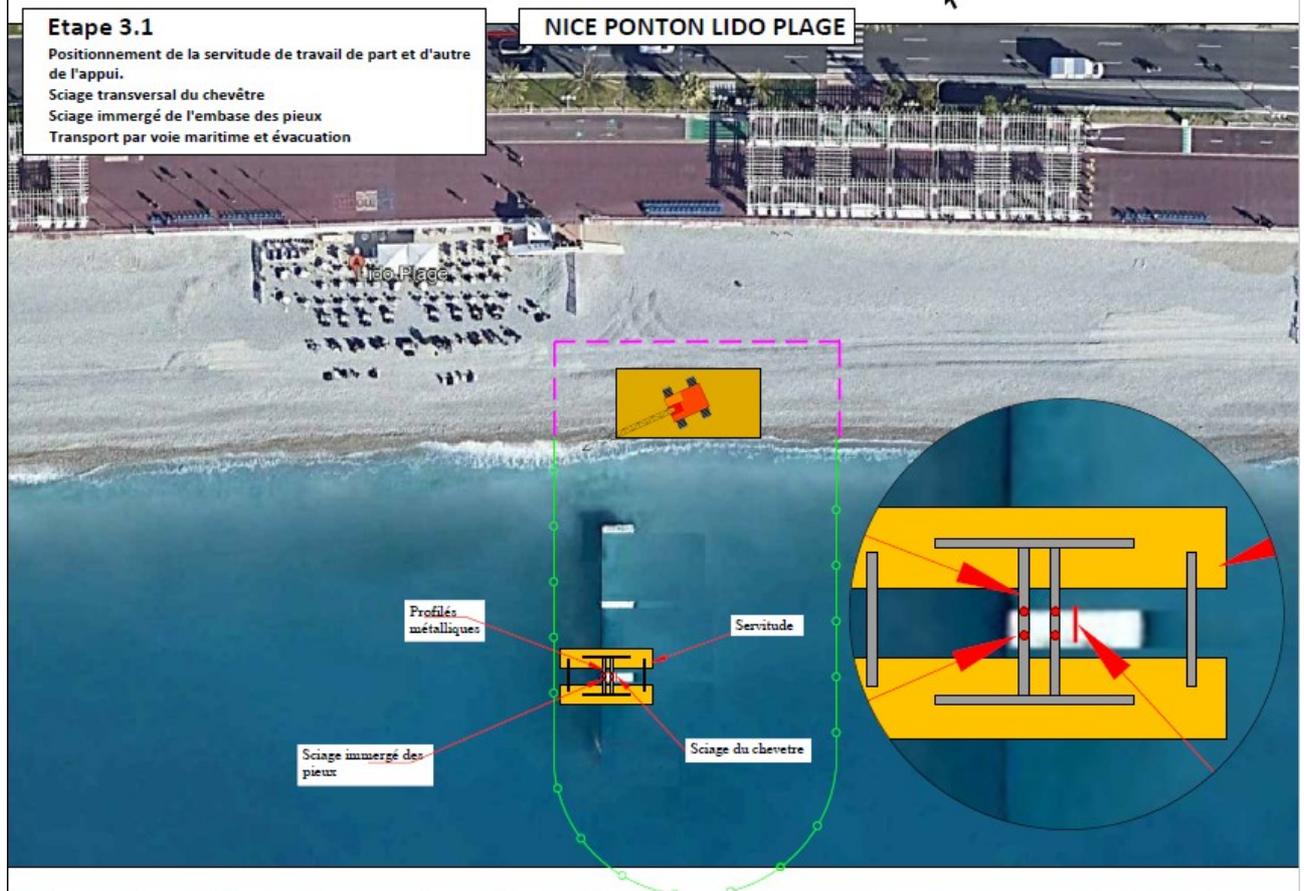
Étape 1 : Installation du matériel et des mesures environnementales



Étape 2 : Sciage des poutres



Étape 3 : Sciage du chevêtre et de l'embase des pieux



Évacuation des déchets issus de la démolition par voie terrestre

Deux solutions sont proposées par le groupement d'entreprises C4 / TP SPADA :

- la 1^{ère} consiste à évacuer via la rampe d'accès située à environ 400 m du chantier ;
- la 2nde consiste à évacuer à proximité du chantier, mais le groupement d'entreprises doit vérifier si le trottoir pourra supporter les travaux.

Solution n°1



Solution n°2

Phase d'évacuation
Solution n°2

NICE PONTON LIDO PLAGE



3.4 CALENDRIER DE RÉALISATION

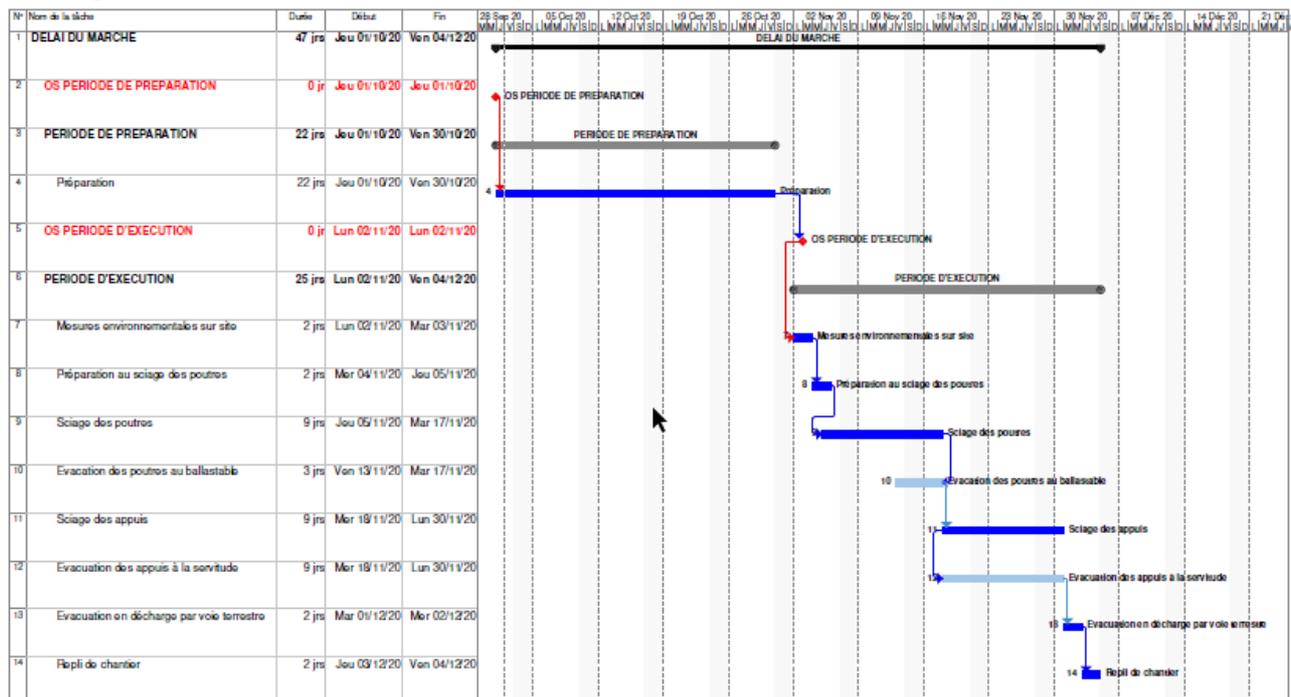
Les travaux se dérouleront en 2 étapes :

- phase préparatoire : du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2020
- phase travaux : du 02 novembre au 04 décembre 2020



01/10/2020 - Ind. A

Travaux de démolition du ponton du Lido Planning Prévisionnel des Travaux - hors intempéries



3.5 ESTIMATION DES COÛTS

Le budget prévu pour ces travaux de rechargement est de 196 396 € HT.

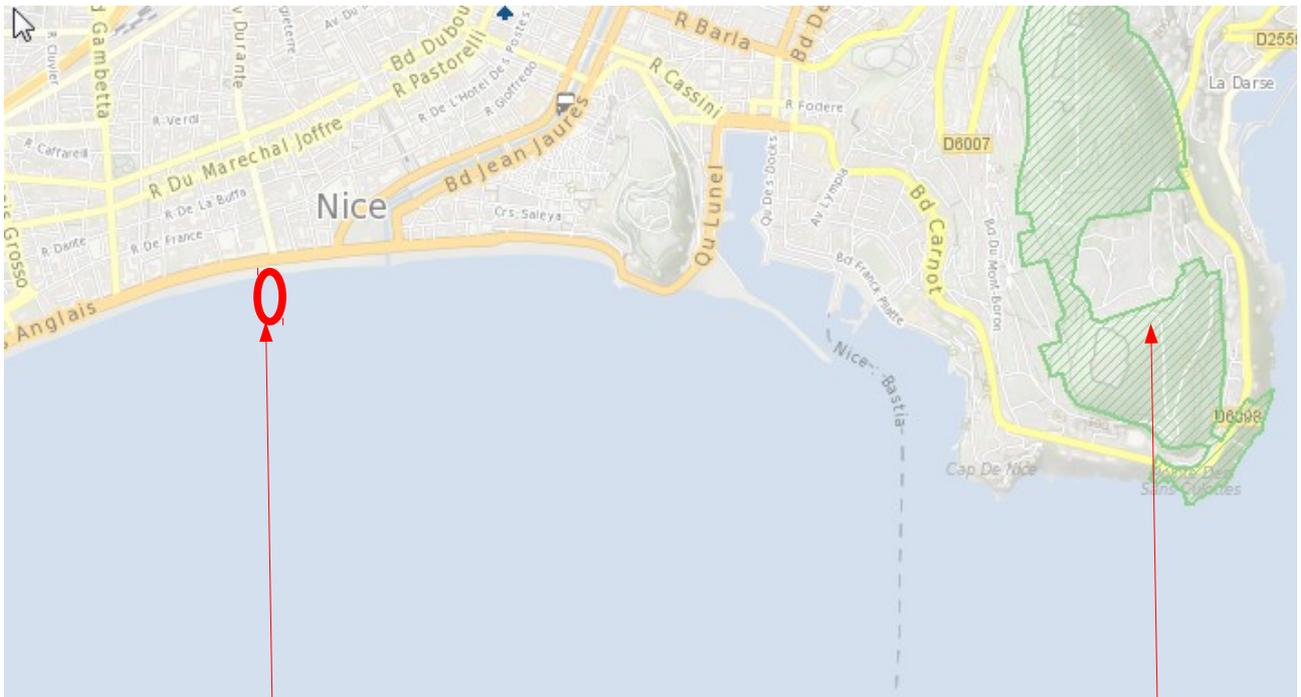
4. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1 Localisation du projet par rapport aux protections existantes

4.1.1 Site Natura 2000

Le ponton du Lido n'est pas dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche (environ 3 km à vol d'oiseau) est celui référencé FR9301568 intitulé « Corniches de la Riviera ».



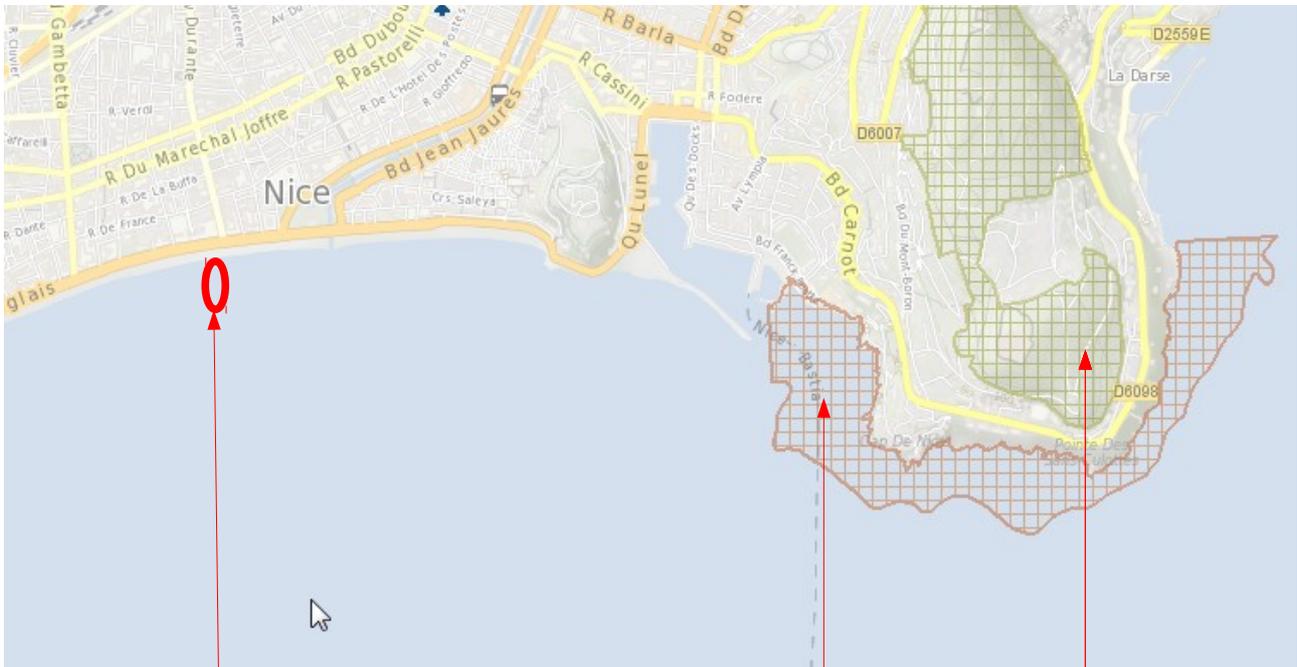
ponton du Lido

site Natura 2000

4.1.2 ZNIEFF

Le ponton du Lido n'est pas dans une ZNIEFF.

Les 2 ZNIEFF les plus proches (environ 3 km à vol d'oiseau) sont une ZNIEFF de type 2 « du cap de Nice à la pointe de Madame » et une ZNIEFF de type 1 « Mont Alban – Mont Boron »



ponton du Lido

ZNIEFF type 2

ZNIEFF type 1

4.1.3 Monuments historiques et sites classés et inscrits

Le ponton du Lido de part sa proximité avec le vieux Nice, se situe dans les périmètres de monuments historiques.

Il se situe également à proximité des périmètres

- de sites classés et inscrits
- et d'un site patrimonial remarquable



ponton du Lido

site inscrit

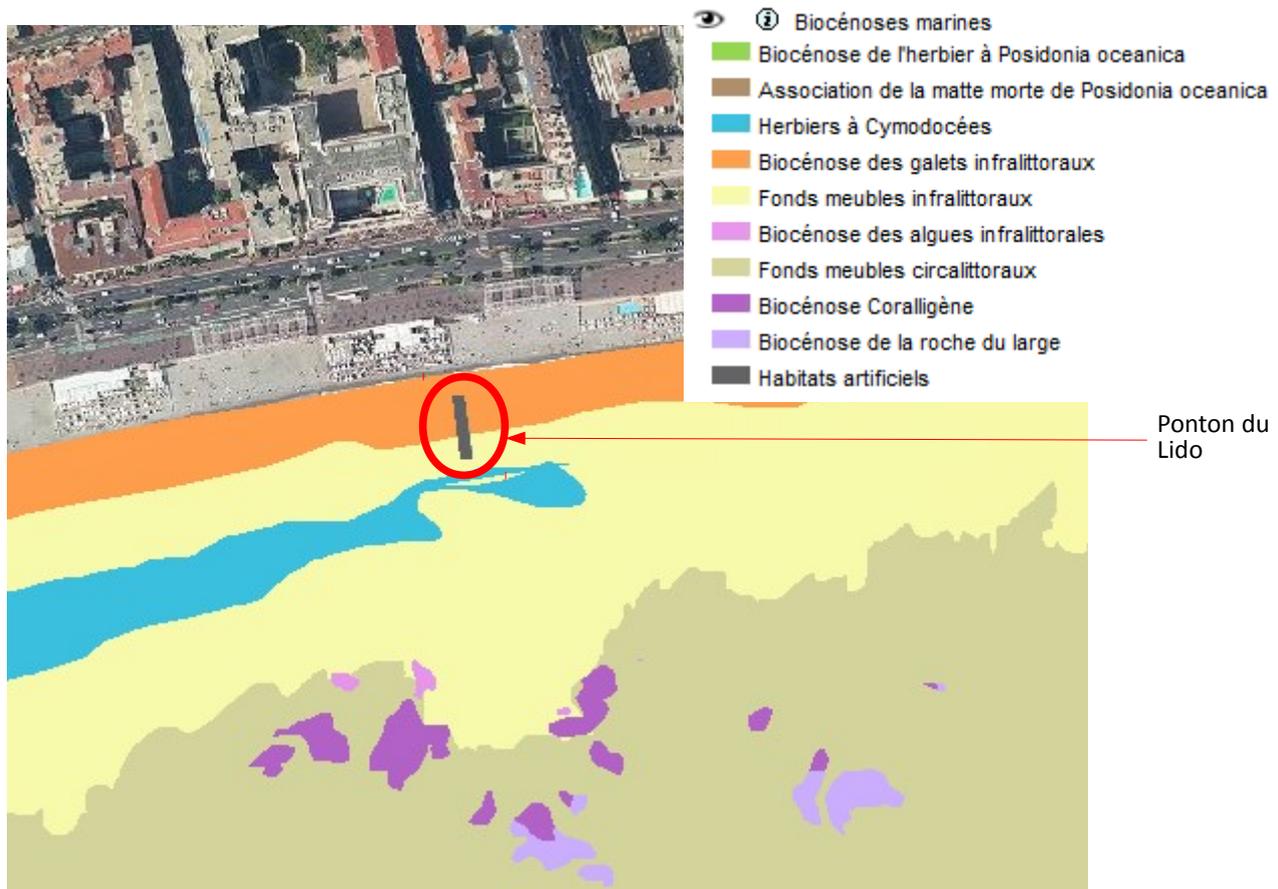
site patrimonial
remarquable

site classé

4.1.4 Fonds marins

Le ponton repose sur un fonds meubles infralittoraux (jaune) et une biocénose de galets infralittoraux (orange).

À proximité de celui-ci se trouve un herbier à Cymodocées (bleu).



4.2 Synthèse des incidences du projet sur le milieu naturel et milieu humain

Les incidences prévisibles concernant la démolition du ponton du Lido seront :

- le bruit (principalement le sciage et la circulation des engins de chantiers),
- les poussières (des filets anti-MES sont prévus pour la partie du chantier située en mer),
- circulation des engins de chantiers sur la plage (une autorisation de circuler va être déposée prochainement auprès du service maritime de la DDTM 06).

L'impact de la démolition du ponton du Lido sur les sites Natura 2000 et ZNIEFF peut être considéré comme très faible, voire nul, au vu de la distance qui les sépare.

Concernant les monuments historiques et les sites classés et inscrits, la démolition de ce ponton désaffecté améliorera la qualité visuelle de la promenade et de ses environs. Pour mémoire, la commune de Nice souhaite faire inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO la Promenade des Anglais.

Concernant les fonds marins, là encore l'impact du chantier sera très faible. Seuls les herbiers à Cymodocées sont en proximité du chantier, mais la technique employée pour démolir le ponton ne les impactera. En effet, après avoir installé le dispositif anti-MES autour du ponton et l'apportement provisoire (pour l'accès des ouvriers), le sciage des poutres béton au câble diamant pourra se faire. Dès que le premier sciage sera terminé, la découpe sera enlevée par la grue (qui se situe sur la plage) et sera évacuée par voie terrestre. Sauf problème technique et aléa météorologique, il y aura très peu de mouvement autour de ces herbiers.

Concernant l'activité humaine, là encore le chantier n'aura quasiment pas d'impact :

- l'emprise du chantier a été déplacé afin de permettre aux restaurants se trouvant sur la plage de continuer leur activité ;
- l'évacuation des déchets est programmée sur 2 jours et dans une plage horaire comprise entre 4 h et 8h30 du matin. Nous pouvons considérer que la population utilise la promenade et la plage à partir de 6 h. Tout sera mis en œuvre par l'entreprise et la police municipale pour garantir la sécurité des usagers.
- enfin, les pêcheurs ont été avertis par le service maritime de la DDTM 06. L'emplacement du chantier ainsi que le calendrier leur ont été fournis.

ANNEXES

ANNEXE 1

METHODOLOGIE

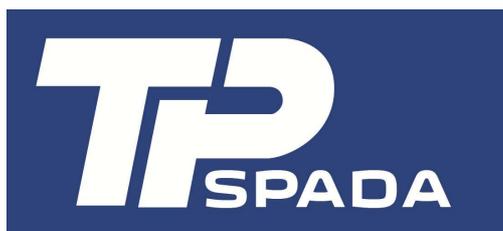


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Travaux de démolition de constructions sur le Domaine Public Maritime et dans le cadre d'exécution d'office ou de suppression d'un risque naturel majeur sur le Département des Alpes-Maritimes

NOTE METHODOLOGIQUE

« Démolition du ponton du Lido »



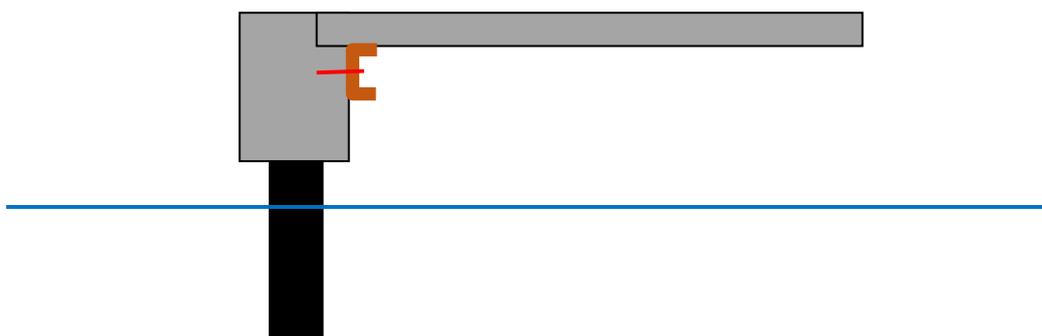
Cette note méthodologique décrit les diverses étapes techniques de déconstruction du ponton du Lido, sur la commune de Nice.

Matériel :

- 1 Grue positionnée sur la plage
- 1 Chargeur positionné sur la plage
- 1 Ponton ballastable
- 1 Barge de servitude
- 1 Remorqueur
- 1 Embarcation à moteur
- Matériel de sciage
- Matériel de scaphandrier

Travaux préparatoires :

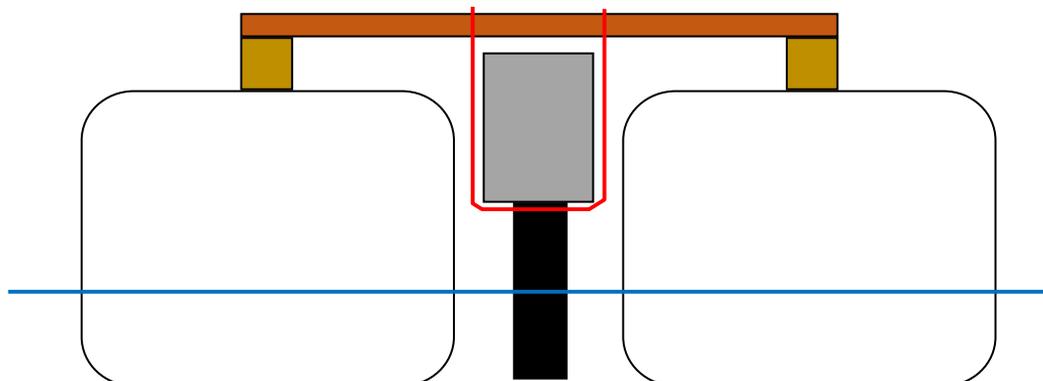
- Installation du dispositif anti-MES autour du ponton béton ;
- Installation d'un appontement provisoire au droit du ponton, pour accessibilité des ouvriers entre appuis ;
- Installation de profilés métalliques de soutien sous les poutres, fixés aux chevêtres ;



- Sciage des poutres béton au câble diamant, et maintien en provisoire sur les profilés ;
- Transfert terrestre de la grue et du chargeur sur la plage ;
- Transfert nautique de la barge ballastable et de la servitude ;

Travaux de déconstruction :

- Récupération des poutres sciées, au moyen du ponton ballastable ;
- Remorquage du ballastable vers la plage et déchargement des poutres sur la plage ;
- Mise en place de la servitude de manutention de part et d'autre de l'appui à déposer ;
- Fixation du chevêtre sur les rails de manutention de la servitude au moyen de chaînes ;



- Sciage transversal du chevêtre pour réaliser des demi-appuis indépendants ;
- Sciage immergé de l'embase des pieux, et mise en flottaison de l'appui désolidarisé (chevêtre + pieu) par la servitude.
- Remorquage de la servitude et approche de l'atelier nautique sur la plage ;
- Dépose de l'appui dans le fond marin à proximité de la grue ;
- Elingage au plongeur, et manutention hors d'eau de l'appui par la grue ;

Evacuation des gravats :

- Réduction des éléments béton par sciage sur la plage ;
- Transport sur plage, jusqu'à la rampe d'accès, par le chargeur ;
- Chargement de camions 8x4 depuis la rampe, et évacuation en décharge ;

Mesures environnementales :

Ecran MES

Un écran anti-MES sera installé par une équipe de plongeurs et restera clos autour de la zone de travaux. L'écran sera déplacé en cas d'opération par phases au fur et à mesure des besoins. Il sera toujours manœuvré par une équipe de plongeurs. Pendant la journée, il sera fermé autour du plot de travail.

Cet écran est constitué d'une ligne de flotteurs portant un filet à mailles fines. Le bas de ce filet est lesté afin de garantir un confinement des M.E.S. sur toute la hauteur d'eau. La ligne de bouées retient les particules flottantes. Ce matériel est très efficace dans le confinement des fines, pendant les phases délicates de sciage du béton.

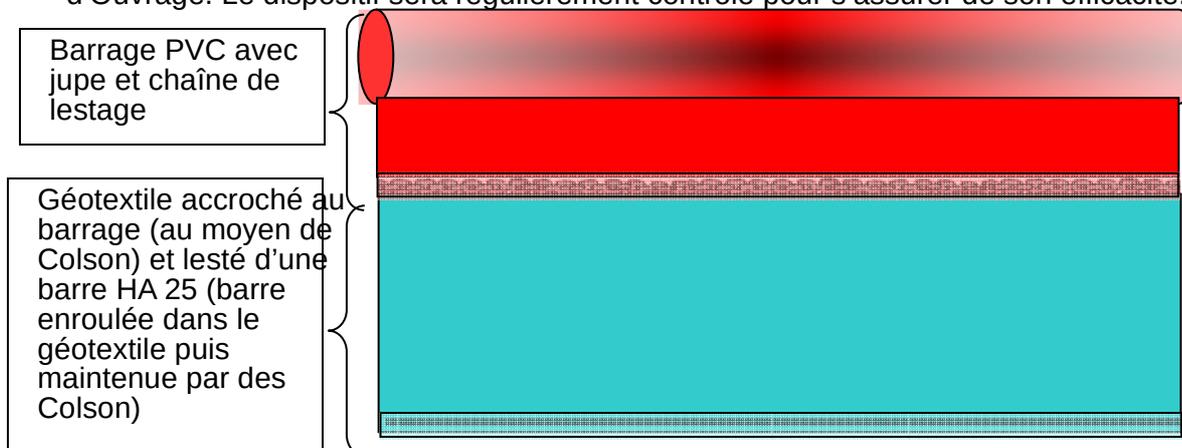
Ce dispositif de protection sera déployé dès la phase de préparation de chantier, et sera replié à l'issue du départ du matériel de chantier.

Ce barrage anti MES sera composé :

- d'un géotextile doublé
- de flotteurs en partie haute (barrage flottant PVC)
- d'un lest en partie basse (chaînes protégées par un ourlet fixé par Colson).

La hauteur du barrage sera de 6m maximum.

Les ancrages du filet anti MES seront positionnés de manière à ne pas impacter la flore sous-marine. Des systèmes de type ancrs à vis seront utilisés afin de s'assurer de la protection de la flore sous-marine et tout particulièrement l'herbier de posidonie. Dans tous les cas, le plan d'ancrage sera soumis à validation du Maitre d'Œuvre et du Maitre d'Ouvrage. Le dispositif sera régulièrement contrôlé pour s'assurer de son efficacité.



L'efficacité de ce barrage sera démontrée grâce à des mesures de turbidité à l'extérieur du confinement.

Le flotteur en partie haute permettra également de confiner de possibles macros-déchets à l'intérieur de notre zone d'action, ce qui permettra de les récupérer plus facilement.

D'autre part, dans le cadre de sa politique environnementale et de l'enrichissement de sa base de données, le service environnement effectuera une campagne de suivi des MES.

Mesure de la qualité de l'eau

Pour prévenir l'augmentation de la turbidité, un suivi de la qualité de l'eau sera réalisé, dès la période préparatoire, et tout au long du chantier pendant la phase de travaux.

Les mesures de turbidité seront effectuées à l'aide d'un dispositif portatif de haute précision conforme aux normes en vigueur. L'instrument de mesure détenu par TP SPADA est le modèle HANNA HI 98703.

Cet instrument est spécialement étudié pour mesurer la qualité des eaux et pour assurer une traçabilité correcte de turbidité très basse. La gamme de mesure du HI 98703 est de 0,00 à 1 000 NTU (Nephelometric Turbidity Units).



Turbidimètre portatif HANNA HI 98703

Le protocole de suivi pour le chantier est le suivant :

- Durant la phase préparatoire :

Il sera réalisé une campagne de mesures de turbidité afin de préciser la qualité des eaux dans le milieu avant travaux.

Cette campagne de mesure sera menée 1 jour avant le démarrage, afin de tester différentes conditions météorologiques et hydrodynamiques.

L'analyse des différents paramètres en fonction des conditions hydrométéorologiques permettra de proposer des valeurs seuils de turbidité et un protocole d'alerte.

- Durant la phase de travaux :

Le suivi durant les travaux comprendra la réalisation de mesures journalières par l'équipe du chantier de la turbidité du plan d'eau.

- Fin des travaux :

A l'issue du chantier, il sera fourni un bilan du suivi environnemental des travaux.

Mise en sécurité du matériel :

Le matériel maritime sera mis en sécurité chaque soir au port de Nice.

Le matériel terrestre sera ramené chaque soir en tête de plage. En cas de coup de mer annoncé, il sera replié en haut de la rampe d'accès à la plage.

ANNEXE 2

PLANNING



Travaux de démolition du ponton du Lido Planning Prévisionnel des Travaux - hors intempéries

